

Boralex double ses flux de trésorerie discrétionnaires en 2019

Faits saillants du 4^e trimestre et de l'exercice 2019

- **Flux de trésorerie discrétionnaires de 120 M\$ pour l'exercice 2019, soit plus du double de 2018**
- **En 2019, conditions de vent en ligne avec les moyennes historiques en France et production éolienne supérieure à la production anticipée au 4^e trimestre**
 - Pour le 4^e trimestre : augmentation de 17 % de la production des actifs comparables par rapport à 2018 et volume supérieur de 15 % à la production anticipée⁽¹⁾ en France; augmentation de 23 % de la production éolienne totale par rapport à 2018 et volume supérieur de 5 % à la production anticipée.
 - Pour l'exercice : augmentation de 10 % de la production des actifs comparables par rapport à 2018 en France; augmentation de 26 % de la production éolienne totale par rapport à 2018.
- **Forte croissance du BAIIA(A) comparativement aux périodes correspondantes en 2018**
 - BAIIA(A) de 143 M\$ (soit 165 M\$ en Combiné⁽²⁾) au 4^e trimestre, en hausse de 47 % (36 %) sur 2018 et de 402 M\$ (492 M\$ en Combiné) pour l'exercice 2019, en hausse de 35 % (39 %) sur 2018.
- **Plus de 2 milliards de dollars en refinancements et autres initiatives d'optimisation de la structure de capital réalisées en 2019**
 - 1,7 milliards de dollars en France incluant 182 M\$ de crédit rotatif complété en janvier 2020.
 - Refinancement de 209 M\$ au Québec et conversion/rachat de la débenture convertible de 144 M\$.
 - Économies annuelles de frais d'intérêts prévues à plus de 15 M\$ et plus de 180 M\$ de fonds libérés et portés en réduction de la facilité de crédit corporative de Boralex.
- **Projets totalisant 225 MW au Chemin de croissance de la Société et 180 MW de projets solaires soumissionnés dans un appel d'offres aux États-Unis**
 - Projets d'énergie éolienne prêts à construire ou en construction en France pour 58 MW.
 - Projets d'énergie éolienne sécurisés en France et en Écosse pour un total de 167 MW.
 - Projets d'énergie solaire soumissionnés dans l'État de New York, aux États-Unis, représentant 180 MW.

Montréal, le 28 février 2020 - Pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2019 et l'exercice 2019, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) enregistre une croissance du BAIIA(A) et du résultat net excluant éléments inhabituels. Cette hausse est attribuable à la contribution des sites acquis et mis en service ainsi qu'à l'augmentation des produits de la vente d'énergie provenant des sites comparables.

« Je suis très fier de notre performance et de nos réalisations au 4^e trimestre ainsi qu'au cours de l'exercice 2019 », a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « La croissance de nos résultats et notre approche disciplinée en matière d'investissements nous ont permis de dégager des flux de trésorerie discrétionnaires en forte croissance au cours de l'exercice, ce qui augure très bien pour la réalisation des objectifs financiers 2023 en lien avec notre plan stratégique ».

⁽¹⁾ La production anticipée est calculée pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustée des mises en service et des arrêts prévus, et pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.

⁽²⁾ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon IFRS. Voir « Combiné - Mesure non conforme aux IFRS » ci-après.

Concernant les perspectives de la Société, M. Lemaire a ajouté que « les importants fonds générés par l'exploitation jumelés aux fonds libérés et aux bénéfiques découlant des nombreuses initiatives d'optimisation de notre structure de capital nous placent en excellente position pour poursuivre nos activités de développement de façon accélérée en 2020 », a-t-il précisé. « Nous comptons d'ailleurs sur 225 MW de projets dans notre *Chemin de croissance* et un portefeuille de projets de 2 703 MW à divers stades d'avancement pour accroître de près de 800 MW notre capacité de production au cours des prochaines années et atteindre notre cible de 2 800 MW en 2023. »

Faits saillants du 4^e trimestre

Pour les périodes de trois mois closes le 31 décembre

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2019	2018	2019	2018
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Production d'électricité (GWh) ⁽¹⁾	1 364	1 106	1 677	1 430
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	179	145	212	178
BAlIA(A) ⁽²⁾	143	98	165	121
Résultat net	(23)	9	(15)	9
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(26)	9	(18)	9
Par action (de base et dilué)	(0,28 \$)	0,09 \$	(0,19 \$)	0,09 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	58	23	52	52
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	119	71	116	84

⁽¹⁾ Le volume de production du site NRWF pour lequel Boralex a reçu une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par l'IESO, a été inclus dans la production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

⁽²⁾ Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS dans le rapport annuel de 2019 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

Au 4^e trimestre 2019, Boralex a produit 1 364 GWh (1 677 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 23 % (17 %) comparativement aux 1 106 GWh (1 430 GWh) du trimestre correspondant de 2018. L'ensemble des secteurs d'activités de la Société ont contribué à cette hausse. L'augmentation a été particulièrement prononcée au niveau de la production des actifs comparables du secteur éolien de la France qui ont enregistré une production de 17 % supérieure au trimestre correspondant en 2018 et de 15 % supérieure à la production anticipée.

Pour la période de trois mois close le 31 décembre 2019, les produits générés par la vente d'énergie s'élèvent à 179 M\$ (212 M\$), en hausse de 34 M\$ (34 M\$) ou 24 % (19 %) comparativement aux résultats du trimestre correspondant de 2018. Cette augmentation est à la fois attribuable à l'expansion de la base opérationnelle de la Société et à la production accrue des parcs éoliens français compte tenu des conditions de vent plus favorables qu'au trimestre correspondant en 2018.

Pour le 4^e trimestre 2019, la Société enregistre un BAlIA(A) consolidé de 143 M\$ (165 M\$), en hausse de 45 M\$ (44 M\$) ou 47 % (36 %) par rapport au trimestre correspondant de 2018. Comme indiqué précédemment, cette augmentation découle des écarts favorables résultant de la contribution des sites mis en service au cours de la dernière année, y compris la reprise de la production à la centrale hydroélectrique de Buckingham, au Québec, ainsi que de l'augmentation du volume de production des actifs comparables par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, la vente d'un terrain en Écosse s'est traduite par un ajout de 6 M\$ au BAlIA(A) du dernier trimestre.

Au global, pour la période de trois mois close le 31 décembre 2019, Boralex a ainsi enregistré une perte nette de 23 M\$ (15 M\$), contre un résultat net de 9 M\$ pour la période correspondante de 2018. Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, il en résulte une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 26 M\$ (18 M\$) ou 0,28 \$ (0,19 \$) par action (de base et dilué), comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 9 M\$ ou 0,09 \$ par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2018. Cette baisse est entièrement reliée aux charges inhabituelles enregistrées au cours du trimestre tel que décrit ci-dessous.

Au cours du 4^e trimestre 2019, Boralex a enregistré des éléments inhabituels pour un total de 58 M\$, soit 51 M\$ après impôts provenant de trois éléments distincts. Le premier est attribuable à une réévaluation des montants enregistrés relatifs au projet en développement Moulins du Lohan en France. Pour ce projet, une charge inhabituelle de 51 M\$, soit 47 M\$ après impôts, a été enregistrée afin de refléter une dépréciation de la valeur du contrat de vente d'électricité suite à la réception d'un avis par lequel le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire de France indiquait que le type de contrat visé pour ce parc éolien n'était plus disponible puisque l'objectif du programme de soutien, le CR-2016, serait bientôt atteint. Pour ce projet, Boralex devra dorénavant soumissionner dans un des appels d'offres à venir pour obtenir un contrat de vente d'électricité. Cette situation est attribuable aux délais importants occasionnés par l'interruption, contestée par Boralex, des travaux de construction du parc éolien. Rappelons que le 7 juillet 2017, le Tribunal administratif de Rennes avait prononcé l'annulation des permis de construction obtenus par Boralex pour ce projet. Boralex avait alors porté cette décision en appel et la Cour administrative d'appel de Nantes avait rendu des décisions favorables à Boralex le 5 mars 2019. Cette décision a toutefois été contestée et un pourvoi en cassation a ainsi été déposé auprès du Conseil d'État. La décision de justice finale est attendue pour la fin de l'année 2020. À noter que cette situation particulière s'applique uniquement au projet Moulins du Lohan et que la valeur attribuée à l'ensemble des autres projets de Boralex demeure intacte.

Le deuxième élément consiste en une charge de 13 M\$, soit 9 M\$ après impôts, reliée au refinancement de 1,7 milliards de dollars en France. Enfin, le dernier élément consiste en un gain de 6 M\$, soit 5 M\$ après impôts, sur la vente d'un terrain en Écosse, tel que mentionné plus haut dans l'explication de l'écart du BAIIA(A).

En excluant ces éléments inhabituels après impôts, Boralex a enregistré un résultat net de 28 M\$ (36 M\$) au 4^e trimestre 2019. Il en résulte un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 25 M\$ (33 M\$) ou 0,26 \$ (0,35 \$) par action (de base et dilué).

Faits saillants de l'exercice 2019

Pour les exercices clos le 31 décembre

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2019	2018	2019	2018
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Production d'électricité (GWh) ⁽¹⁾	4 371	3 568	5 544	4 305
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	564	471	687	549
BAIIA(A) ⁽²⁾	402	298	492	354
Résultat net	(43)	(38)	(43)	(38)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(39)	(30)	(39)	(30)
Par action (de base et dilué)	(0,43 \$)	(0,38 \$)	(0,43 \$)	(0,38 \$)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	294	202	303	235
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	310	192	327	208

⁽¹⁾ Le volume de production du site NRWF pour lequel Boralex a reçu une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par l'IESO, a été inclus dans la production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

⁽²⁾ Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport annuel de 2019 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, Boralex a produit 4 371 GWh (5 544 GWh), soit une hausse de 23 % (29 %) comparativement aux 3 568 GWh (4 305 GWh) en 2018. La croissance est principalement attribuable à la contribution des sites acquis ou mis en service. La production des actifs comparables a, pour sa part, augmenté de 7 %, compte tenu de meilleurs résultats à la fois pour les secteurs éolien et hydroélectrique. Les sites éoliens comparables enregistrent de meilleurs résultats tant en France qu'au Canada, soit un volume de production en hausse de 6 % pour l'exercice 2019 par rapport à l'an dernier et de 1 % supérieur à la production anticipée.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les produits générés par la vente d'énergie s'élèvent à 564 M\$ (687 M\$), en hausse de 93 M\$ (138 M\$) ou de 20 % (25 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est à la fois attribuable à l'expansion de la base opérationnelle de la Société depuis le début de 2018 et aux conditions davantage favorables pour les installations éoliennes et hydroélectriques comparables.

Pour l'exercice 2019, le BAIIA(A) consolidé est de 402 M\$ (492 M\$), en hausse de 104 M\$ (138 M\$) ou 35 % (39 %) par rapport à 2018. Cette augmentation découle principalement de la hausse des produits générés par la vente d'énergie tel que mentionné précédemment. Au nombre des autres éléments qui ont eu un effet favorable, mentionnons l'entrée en vigueur de la norme *IFRS 16 - Contrats de location* pour 12 M\$ (13 M\$) et la cession d'un terrain en Écosse résultant en un gain de 6 M\$.

Pour l'exercice 2019, Boralex déclare une perte nette de 43 M\$ contre une perte nette de 38 M\$ en 2018. Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex s'élève ainsi à une perte nette de 39 M\$ ou 0,43 \$ par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 30 M\$ ou 0,38 \$ par action (de base et dilué) en 2018.

En excluant les éléments inhabituels mentionnés dans la section faits saillants du 4^e trimestre, Boralex a enregistré un résultat net de 8 M\$ et un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 12 M\$ ou 0,13 \$ par action (de base).

Perspectives

Le 18 juin 2019, la Direction de Boralex a dévoilé le plan stratégique qui guidera ses actions en vue d'atteindre ses objectifs financiers pour 2023. Ce plan s'inscrit en continuité des actions entreprises jusqu'à maintenant dans des secteurs à fort potentiel de croissance et pour lesquels la Société a développé une solide expertise. Il comprend également des initiatives complémentaires dans une perspective de diversification et d'optimisation des activités et des sources de revenus.

Le plan s'articule autour de quatre orientations principales et de trois objectifs financiers. Il découle d'une analyse rigoureuse du marché et des tendances dans le secteur des énergies renouvelables. Il s'inscrit également dans l'optique où une profonde et rapide transformation de l'industrie est en cours, en raison notamment des nombreuses innovations technologiques.

LE PLAN STRATÉGIQUE EN UN COUP D'ŒIL

Orientations	Objectifs financiers 2023
<p>Croissance Poursuivre le développement des activités dans les marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord, où la Société est déjà présente et qui offrent un fort potentiel de croissance pour les énergies renouvelables.</p> <p>Diversification Accroître notre présence dans le secteur de l'énergie solaire et prendre part au développement du marché du stockage d'énergie.</p> <p>Clientèle Adopter de nouveaux modèles d'affaires visant la vente d'énergie directement à des entreprises consommatrices d'électricité et la prestation de services complémentaires.</p> <p>Optimisation Maximiser les synergies et optimiser les coûts au sein de l'entreprise ainsi que diversifier nos sources de financement.</p>	<p>Flux de trésorerie discrétionnaires Obtention de flux de trésorerie discrétionnaires entre 140 M\$ et 150 M\$ en 2023, ce qui équivaudrait à une croissance annuelle composée d'environ 20 % pour la période 2018-2023.</p> <p>Dividende Versement d'un dividende ordinaire qui équivaut à un ratio de distribution de 40 % à 60 % des flux de trésorerie discrétionnaires.</p> <p>Puissance installée Développement du portefeuille d'actifs énergétiques pour atteindre une puissance installée brute gérée par la Société de plus de 2 800 MW en 2023.</p>

Pour réussir la mise en œuvre de son plan stratégique et atteindre ses objectifs financiers, la Société s'appuie sur sa solide expertise en matière de développement de projets de petite et moyenne taille, ce qui constitue un avantage clé pour tirer parti des occasions qui se présentent dans des marchés de plus en plus concurrentiels, notamment celui de l'énergie solaire.

Boralex déploie son plan stratégique en s'appuyant sur le potentiel de croissance offert par les marchés où elle exerce ses activités. En Europe, le marché éolien français comporte un potentiel de croissance d'approximativement 1,85 GW par année d'ici 2028 alors que le secteur solaire au sol compte également un fort potentiel de croissance avec une cible de puissance additionnelle d'approximativement 2 GW par année d'ici 2028 selon la loi sur la transition énergétique française. Du côté de l'Amérique du Nord, le marché solaire de l'État de New York aux États-Unis a une cible d'augmentation de 1,7 GW en 2019 à 6 GW en 2023, soit plus de 1 GW par année en moyenne. Ce marché a été ciblé par Boralex pour son futur développement selon l'orientation diversification tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

La Société dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement identifiés. Ces critères ont d'ailleurs été révisés en fin d'exercice et une nouvelle phase de développement a ainsi été créée afin d'inclure des projets considérés comme sécurisés au *Chemin de croissance* de la Société. Suite à ces changements, le portefeuille de projets de la Société s'établit maintenant à 2 703 MW et le *Chemin de croissance* à 225 MW. Ces projets placent la Société en très bonne position pour atteindre la cible de 2 800 MW de puissance en 2023.

Afin que la mise en œuvre du plan stratégique se traduise par une croissance disciplinée, tout en créant de la valeur pour les actionnaires, la Direction de Boralex suit l'évolution des trois critères retenus comme objectifs financiers.

Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie discrétionnaires s'élevaient à 120 M\$ soit plus du double des 59 M\$ enregistrés au cours de l'exercice 2018. Cette amélioration est attribuable à de meilleurs résultats opérationnels, à la contribution des sites acquis et mis en service au cours de la dernière année, aux diverses initiatives d'optimisation de la structure de capital et à la discipline reliée aux investissements.

Le dividende versé aux actionnaires au 31 décembre 2019, équivalait à un ratio de distribution de 50 % en ligne avec le ratio de distribution cible de 40 % à 60 % établi selon les objectifs financiers 2023 de la Société.

Enfin, à la fin de 2019, la puissance installée de Boralex s'élevait à 2 040 MW, en hausse de 98 MW depuis le début de l'exercice, compte tenu de la mise en service de quatre parcs éoliens et deux centrales hydroélectriques.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 16 mars 2020 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 février 2020. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis près de 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, aux objectifs financiers et aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Combiné - Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus ainsi que dans le rapport de gestion de la Société résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Participations selon les normes IFRS. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50,00 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Veuillez consulter la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* pour de plus amples renseignements dans le rapport intermédiaire du quatrième trimestre de 2019.

- 30 -

Renseignements :

Médias

Julie Lajoie
Conseillère principale,
Communications corporatives
Boralex
514 985-1327
julie.lajoie@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex
514 213-1045
Stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.